



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétences

Question écrite n° 76699

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur la compétence des collectivités territoriales en matière de tourisme. Elle lui demande de lui préciser qui, de la région ou du département, détient la compétence de principe en la matière. En effet, la région est certes une collectivité sur le territoire de laquelle il y a une réelle identité culturelle, historique et sociale mais le niveau départemental est un échelon qui lui aussi représente des particularités historiques, culturelles et sociales qui peuvent être très différentes d'un département à un autre au sein d'une même région. Aussi elle lui demande de bien vouloir éclaircir ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76699

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4372

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)